

## Comment participer à l'enquête publique

Habitant de la vallée ou non, chacun peut participer : en mairie de Saint-Lary ou par internet : [pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr).

Toutes les précisions concernant l'enquête publique et le dossier de demande d'autorisation sont consultables en mairie de Saint-Lary les lundi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 00 ou sur internet : <http://www.ariego.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT/SAS-CARRIERES-DES-QUATRE-SAISONS-ST-LARY>

M. le Commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de Saint-Lary le vendredi 21 février 2020 de 9 h 00 à 13 h 00. Il est possible de participer de façon anonyme en le demandant au Commissaire-enquêteur ; votre avis sera tout autant pris en compte.

**Nous ne voulons pas d'illusoires retombées économiques et d'une exploitation aux conséquences majeures** (bruits, poussières, insécurité routière, détérioration du milieu naturel). **Nous voulons un développement respectueux tant de notre environnement que des habitants et la préservation de notre lieu de vie.**

Forte de plus d'une centaine d'adhérents, notre association a vu le jour en 2016, suite à un premier projet de carrière par le même industriel, porteur du nouveau projet. Nos premières actions ont contribué au retrait de la première demande d'autorisation d'exploitation (deux actions juridiques sont toujours en cours). Si vous partagez nos convictions, n'hésitez pas à nous rejoindre !

## Bulletin d'adhésion

Prénom : ..... NOM : .....

Adresse : .....

Tél. fixe : ..... mobile : .....

Adresse internet : .....

Cotisation individuelle : ..... 5 €

Don : ..... €

Total : ..... €     espèces     chèque

Je souhaite recevoir des informations par mail     oui     non

Fait le : ..... à : .....

Signature :

Règlement à l'ordre de : Association Protégeons la Haute Bellongue

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir les informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.



# BULLETIN 3 D'INFORMATIONS

février 2020

## Nouveau projet de carrière de marbre à Saint-Lary (09)

### Un projet qui nécessite une sérieuse réflexion

Parce que l'exploitation de carrières génère de **forts impacts environnementaux et de nombreuses nuisances** ;

parce que ce projet se situe **au cœur d'une vallée jusqu'à présent préservée** et qui présente de remarquables atouts naturels et culturels ;

parce que ce projet nous engage pour **30 ans** ;

parce que à l'heure où tout le monde s'inquiète et parle de protection de l'environnement et de dérégulation climatique, ce projet va **à contre sens de l'urgence planétaire.**

et parce que nous avons la **responsabilité de nos choix qui engagent également nos enfants,**

nous avons le devoir de considérer sérieusement ce projet et de nous poser les vraies questions : *Du marbre, pour quoi et pour qui ?*

***Quelles nuisances pour quels bénéfices ?***

Suite à l'étude du dossier de demande d'autorisation, voici quelques pistes de réflexion, vous invitant à participer à l'enquête publique.

Nous sommes tous concernés. À vous de vous faire votre opinion et d'exprimer au commissaire-enquêteur les raisons de votre position, sans faire aveuglément confiance à qui que ce soit.

► **Enquête publique**  
*jusqu'au 26 février 2020 inclus*

Association Protégeons la Haute Bellongue – Cour de Rouech – 09800 Saint-Lary  
[protegeonslahautebellongue@gmail.com](mailto:protegeonslahautebellongue@gmail.com)

Association n°W093001296 enregistrée en préfecture de l'Ariège le 3 octobre 2016

Alors que notre vallée possède une richesse en tant que potentiel touristique, ce projet va rendre bien difficile la crédibilité d'un « *village oxygène* ». Car même si le nouveau projet s'annonce 50 % moins important, il comporte **les mêmes nuisances que le précédent projet sans toutefois apporter plus de richesses à la vallée**. De plus, malgré un dossier de présentation très conséquent, **des zones de flou subsistent et des questions importantes restent encore sans réponse**.

### *Une industrie qui laisse perplexe*

Les exemples ne manquent pas en Ariège pour s'inquiéter d'une telle exploitation sur notre territoire. **Rappelons que l'industriel, porteur du projet, est prévenu d'avoir en 2014 commencé d'exploiter la carrière sans autorisation (audience le 2 juin 2020 au tribunal de Castres)**. Sans compter l'absence totale de précaution avec le **rejet des eaux de sciage directement dans le ruisseau en aval**.

Ailleurs, les pratiques d'autres industriels sur d'autres sites ne peuvent que nous inciter à la méfiance. À Estours (commune de Seix), des camions de 30 tonnes ont emprunté une route limitée à 3,5 tonnes... À Aubert (commune de Moulis), depuis plus de quatre ans, c'est une exploitation sans respect des engagements initiaux (absence de bassin de décantation, passage à gué des engins dans la rivière...) et **des coûts d'aménagements importants** (rond-point, construction d'un nouveau pont)... **à la charge des collectivités**.

L'industriel nous assure de sa bonne foi et de sévères contrôles par les autorités... Si la DREAL a mis fin à l'exploitation sans autorisation en 2014, pourquoi tant d'irrégularités ailleurs ? Qui contrôle vraiment et qui a réellement les moyens de faire appliquer la réglementation ? Qui contrôle les volumes exploités sinon l'industriel lui-même ?

### *Quels bénéfices pour la commune et les habitants ?*

- **Un** emploi d'ouvrier polyvalent qui serait recruté « à l'échelle du territoire du Couserans » (les quelques emplois de techniciens spécialisés sont déjà pourvus).

- **Quelques aides** pour les associations locales. À qui ? Combien ?

- **Quelques retombées** sur les commerces locaux ?

- **« Apporter de la vie dans la commune » ?**

(Pourtant, à notre connaissance, aucune incidence démographique n'a été observée dans les communes porteuses de tels projets).

- Avoir la fierté collective que « *le plus beau des marbres des Pyrénées* » soit exploité et envoyé **jusqu'en Chine, en Inde et dans les Émirats...**

*Un prix à payer disproportionné mettant à mal l'intérêt général annoncé : des nuisances certaines pendant 30 ans (sans compter les risques de pollutions accidentelles)... et des nuisances minimisées, voire occultées.*

- **Passage de poids-lourds (jusqu'à 32 tonnes) chargés de blocs de marbre sur la route départementale par les hameaux pendant au moins un an (et plus « en cas de force majeure »). Par la suite, sur 18 km de route forestière au cœur de la forêt domaniale** pour rejoindre Illartein (alors que, sauf autorisation spéciale, les habitants de la vallée ne sont pas – et ne seraient pas – autorisés à l'emprunter).

- **Transport, stockage et concassage des stériles** (déchets d'exploitation) **en pleine forêt**, au Pla de Get. Par exemple : 720 rotations de camions pendant six mois entre la carrière et le Pla de Get, point culminant garantissant la propagation du bruit dans un large secteur.

- **Gros chantier d'aménagement de la route forestière** (notamment une portion de 2 km actuellement inadaptée). Quels impacts ?

- **Monopolisation totale, temporairement, des accès à Rouech et à Autrech par les camions** (« *positionnement d'une vigie munie d'un talkie-walkie en sortie de bourg qui temporisera le passage de tout véhicule durant la montée / descente du camion, et ce afin d'éviter toute manœuvre de croisement* »). Est-ce bien réaliste ?

- **Fortes nuisances liées à l'approvisionnement électrique** que ce soit par un groupe électrogène nécessairement puissant (du lundi au samedi jusqu'à cinq mois par an) ou par l'installation d'une ligne haute tension.

- **Risque accidentel de pollution de la source d'eau potable.**

- **Utilisation « exceptionnelle » d'explosifs.**

- **Perturbation de la faune et de la flore** « *dans ce riche réservoir de biodiversité* » (Desman, Grand Tétras, truite Fario...).

- **Insécurité et perturbation des randonneurs** empruntant la route forestière et le sentier de découverte d'où un risque de baisse de fréquentation.

► **Le risque d'une augmentation de volume exploité sans nouvelle enquête publique est toujours possible.**

**Et quelles garanties en cas de rachat de la société ?**